

Séance du 14 septembre 2020

Nombre des membres

Afférents au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris à la délibération
66	66	65

Objet de la délibération :

ELECTION DU PRESIDENT DU
SYNDICAT ARMAGNAC TENAREZE
Numero de la délibération : 2020 017

ELECTION D U PRESIDENT

Présents :

L'an deux mille vingt et le quatorze septembre à vingt-heures-trente, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Bretagne d'Armagnac, Grande rue, D29 32800 Bretagne d'Armagnac, sous la présidence de Monsieur Bezerra.

- Délégués de la commune de BEAUMONT :
 - Madame Annie DHAINAU
 - Monsieur Mathieu LAFFORGUE
- Délégués de la commune de BRETAGNE D'ARMAGNAC :
 - Monsieur Michel CARRE
 - Monsieur Frédéric THIMOTHEE
- Délégués de la commune de CASTELNAU D'AUZAN LABARRERE :
 - Monsieur Lucien LABARBE
 - Monsieur Joël SAINT MARTIN
- Délégués de la commune de CAZENEUVE :
 - Madame Martine LABORDE- NOYER
 - Monsieur Edouard DONA
- Délégués de la commune d'EAUZE :
 - Monsieur Michel GABAS
 - Madame Geneviève ARSLANIAN
 - Madame Nadine MONGIS
 - Monsieur Christophe QUINTILLA
 - Monsieur Joël ESPIAU
 - Monsieur Michel LABURTHE
- Délégués de la commune de FOURCES :
 - Monsieur Daniel BELLOT
 - Monsieur David ALBINET
- Délégués de la commune de GONDRIN :
 - Monsieur Christophe BEGUE
 - Monsieur Jean Pierre TOURNE
- Délégués de la commune de LAGRAULET DU GERS :
 - Monsieur Wilfried LUSSAGNET
 - Monsieur Aimé ELLENA
- Délégués de la commune de LARRESSINGLE :
 - Monsieur Xavier FERNANDEZ
- Délégués de la commune de LARROQUE SUR L'OSSE :
 - Madame Patricia ESPERON
 - Monsieur Joël DUBOUCH
- Délégués de la commune de LAURAET :
 - Monsieur Jean Pierre MAO
 - Monsieur Jérôme MEUROUS
- Délégués de la commune de MONTREAL DU GERS :
 - Monsieur Gérard BEZERRA

- Délégués de la commune de MOUCHAN :
 - Monsieur Robert FASOLO
 - Madame Valérie LANEQUE
- Délégués de la communauté des communes du Grand Armagnac :
 - Monsieur Henri SCARAVETTI (BASCOUS)
 - Madame Régine NEGRINI (BASCOUS)
 - Monsieur Gérard GOURGUES (BRETAGNE-D'ARMAGNAC)
 - Madame Roselyne PENA (BRETAGNE-D'ARMAGNAC)
 - Monsieur Philippe BEYRIES (CASTELNAU D'AUZAN-LABARRERE)
 - Monsieur Alain PHILIP (CASTELNAU D'AUZAN-LABARRERE)
 - Monsieur Jérôme CAZES (COURRENSAN)
 - Monsieur François ROBERT (COURRENSAN)
 - Monsieur Jean Pierre RENARD (EAUZE)
 - Madame Huguette BRIANE (EAUZE)
 - Madame Marie-Claire COLLADELLO (EAUZE)
 - Madame Marion PETITJEAN (EAUZE)
 - Monsieur Franck FALTRAUER (EAUZE)
 - Madame Hélène TUMELERO (GONDRIN)
 - Monsieur Guy BOUE (GONDRIN)
 - Monsieur Bruno CAZZOLA (LANNEPAX)
 - Monsieur Michael LAFORE (LANNEPAX)
 - Monsieur Pierre LAMORT (NOULENS)
 - Madame Delphine LACAVE (RAMOUZENS)
 - Monsieur Georges Manuel DURAND (RAMOUZENS)
 - Monsieur Stéphane GIACOMAZZI (SEAILLES)
 - Madame Amandine CHIVA (SEAILLES)
- Délégués de la commune de la communauté des communes de la TENAREZE :
 - Monsieur Nicolas MELIET (LAGRAULET)
 - Madame Laureta GAUCHE (LAGRAULET)
 - Monsieur Roland AXMANN (FOURCES)
 - Madame Elisabeth TOURNIER (FOURCES)
 - Madame Valérie DELLA VALLE (LARROQUE SUR L'OSSE)
 - Madame Marie-Clémence LABORDE (CAZENEUVE)
 - Monsieur Jérôme JAUMAIN (CAZENEUVE)
 - Monsieur Pierre MINIAYLO (LAURAET)
 - Monsieur Miloud BENJADDI (LAURAET)
 - Madame Nelly DESPAX (MONTREAL)

Excusés remplacés par :

- Madame Christiane MONDIN (SEAILLES) remplacé par M. Charles Eric

Excusés ayant donné procuration :

- Madame Nicole PINSOLLES (LARROQUE SUR L'OSSE) ayant donné procuration à Mme Esperon Patricia
- Michel JORIEUX (EAUZE) ayant donné procuration à Mme Gasc Isabelle
- Monsieur Gérard CECEILLE (LARRESSINGLE) ayant donné procuration à M. Fernandez
- Monsieur Sébastien LANSMANT(MONTREAL) ayant donné procuration à Gérard Bezerra

Absent :

- Monsieur Jérôme MONTARET (NOULENS)

Le Comité Syndical réuni sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur ELLENA (né le 09/11/1937), et en application de l'article L5211-9, ainsi que des articles L 5211-1 à 3, L 5211-8 et L 5212-7 du Code des Collectivités territoriales, il est procédé à l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue.

A l'issue du 1^{er} tour et en présence de deux accessseurs : M. LUSSAGNET et MME DESPAX ainsi que du secrétaire de séance, M. FERNANDEZ, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- BEZERRA GERARD : 32 (trente-deux voix)

- MELIET NICOLAS : 33 (trente-trois voix)

*Nombre de votants : 65

*Nombre de suffrages exprimés : 65

*Nombre de bulletins blancs : 0

*Nombre de bulletins nuls : 0

Suite à cette élection, M MELIET NICOLAS, candidat à la présidence ayant obtenu 33 voix est élu Président du Syndicat Armagnac Ténarèze et immédiatement installé dans ses fonctions.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an. susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à BRETAGNE D'ARMAGNAC, le 14 septembre 2020,

Le Président,

